

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 24/01/2023

Numéro de version 1

révisé le : 24/01/2023

SECTION 1 : Désignation de la substance ou du mélange et de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom commercial : NETTOYANT POUR ÉMAIL**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

· **Utilisation de la substance / du mélange** Nettoyant

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche technique de sécurité

· **Fabricant/fournisseur :**

Riess Kelomat GmbH

Maisberg 47

3341 Ybbsitz

Tél : +43 7443 86315 0

E-mail : einkauf@riess.at

· **Service chargé des renseignements :** Département de sécurité des produits

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

VIZ – Vergiftungsinformationszentrale (centrale de renseignement sur l'intoxication)

Allgemeines Krankenhaus Wien (Hôpital général de Vienne)

A-1090 Vienne Währinger Gürtel 18-20

APPEL D'URGENCE Tél. : +43 1 406 43 43

www.giftinfo.org

SECTION 2 : Dangers potentiels

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 Corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou la directive 1999/45/CE** néant

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Le produit n'est pas soumis à l'obligation de marquage, conformément au procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la « Directive générale de classification des préparations de la CE ».

· **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CE actuelles, tout en étant complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· 2.2 Éléments de marquage

· **Marquage selon règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et marqué conformément au règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Sodium C14-17 Alkyl Sec Sulfonate

Oxirane, 2-méthyl-, polymère avec oxirane, éther mono(2-propylheptyl)

Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés C 10-13, sels de sodium

· **Indications de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· **Consignes de sécurité**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

(Suite à la page 2)

AT

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 24/01/2023

Numéro de version 1

révisé le : 24/01/2023

**Nom commercial : NETTOYANT
POUR EMAIL**

(Suite de la page 1)

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

· **Informations supplémentaires :**

Contient un mélange de : chlorméthylisothiazolinon [n° CE 247-500-7] et méthylisothiazolinone [n° CE 220-239-6] (3:1). Peut provoquer des réactions allergiques.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT** : Sans objet.

· **vPvB** : Sans objet.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique : Mélanges**

· **Description** : Mélange composé de substances indiquées ci-après avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux :**

CAS : 97489-15-1 Numéro CE : 307-055-2	Sodium C14-17 Alkyl Sec Sulfonate ☒ Xn R22 ; ☒ Xi R38-41 R52/53 ⚠ Eye Dam. 1, H318 ; ⚠ Acute Tox. 4, H302 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Aquatic Chronic 3, H412	1,0-2,5 %
N° d'enr. : 02-2119630747-33-0000	Oxirane, 2-méthyl-, polymère avec oxirane, éther mono(2-propylheptyl) ☒ Xn R22 ; ☒ Xi R38-41 ⚠ Eye Dam. 1, H318 ; ⚠ Acute Tox. 4, H302	1,0-2,5 %
CAS : 68411-30-3 EINECS : 270-115-0	Acide benzènesulfonique, dérivés alkylés C 10-13, sels de sodium ☒ Xn R22 ; ☒ Xi R38-41 ⚠ Eye Dam. 1, H318 ; ⚠ Acute Tox. 4, H302 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Aquatic Chronic 3, H412	1,0-2,5 %

· **Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents / marquage des composants**

Tensioactifs anioniques

< 5 %

· **Indications suppl.** : Les termes des indications de danger mentionnées figurent dans la section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

· **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau.

· **après contact avec les yeux** :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **après ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés**

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

(Suite à la page 3)

AT

Fiche technique de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 24/01/2023

Numéro de version 1

révisé le : 24/01/2023

**Nom commercial : NETTOYANT
POUR ÉMAIL**

(Suite de la page 2)

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction appropriés :**
CO₂, poudre extinctrice ou jet d'eau pulvérisé. Lutter contre un incendie plus étendu avec un jet d'eau pulvérisé ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement de protection particulier :**



Porter un appareil respiratoire autonome.

- **Autres informations** Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter des vêtements de protection individuelle.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations/les eaux de surface/les nappes d'eau souterraines.
Ne pas rejeter dans le sous-sol/la terre.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Éliminer le produit contaminé comme déchet selon la section 13.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Pour les informations relatives à la manipulation sûre, voir la section 7.
Pour les informations relatives à l'équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Pour les informations relatives à l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Garder les emballages hermétiquement fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** Stocker à l'écart des produits alimentaires.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
- **Catégorie de stockage :**
- **Classe VbF :** néant
- **7.3 Utilisations finales particulières** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir la section 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(Suite à la page 4)

— AT —

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 24/01/2023

Numéro de version 1

révisé le : 24/01/2023

**Nom commercial : NETTOYANT
POUR ÉMAIL**

(Suite de la page 3)

- **Remarques complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuelle :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire :** Pas nécessaire.
- **Protection des mains :**



Gants de protection EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Faute de tests, aucune recommandation de matériau des gants n'est possible pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection EN 166

- **Protection du corps :** Vêtements de travail.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles | |
| · Indications générales | |
| · Aspect : | |
| Forme : | liquide |
| Couleur : | selon la désignation du produit |
| Odeur : | caractéristique |
| Seuil olfactif : | Non déterminé. |
| · pH : Non déterminé. | |
| · Changement d'état | |
| Point de fusion/plage de fusion : | Non déterminé |
| Point d'ébullition/plage d'ébullition : | Non déterminé |
| · Point d'éclair : Sans objet | |
| · Inflammabilité (solide, gazeux) : Sans objet. | |
| · Température d'inflammation : Sans objet. | |
| · Température de décomposition : Non déterminée. | |
| · Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément. | |
| · Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif. | |
| · Limites d'explosion : | |
| inférieure : | Non déterminée |
| supérieure : | Non déterminée |

(Suite à la page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 24/01/2023

Numéro de version 1

révisé le : 24/01/2023

**Nom commercial : NETTOYANT
POUR ÉMAIL**

(Suite de la page 4)

· Pression de vapeur à 20 °C :	23 hPa
· Densité :	Non déterminée
· Densité relative	Non déterminée.
· Densité de vapeur	Non déterminée.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminée.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique :	Non déterminée.
cinématique :	Non déterminée.
· Teneur en solvants :	
Solvants organiques :	0,0 %
Eau :	10,5 %
VOC (UE)	0,00 %
Teneur en matières solides :	4,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'informations disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles :** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux :** Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'irritation
- **Lésions/irritation oculaires graves** Pas d'irritation
- **Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau** Aucun effet de sensibilisation connu
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Le produit n'est pas soumis à l'obligation de marquage, conformément au procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la Directive générale de classification des préparations de la CE.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive CLP 1272/2008 CE relative aux mélanges, le produit présente les dangers suivants :

SECTION 12 : Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**

(Suite à la page 6)

AT

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 24/01/2023

Numéro de version 1

révisé le : 24/01/2023

**Nom commercial : NETTOYANT
POUR EMAIL**

(Suite de la page 5)

· **Remarques générales :**

Classe de pollution des eaux 3 (classification propre) : très dangereux pour les eaux

Ne pas rejeter dans les nappes d'eau souterraines, les eaux ou les canalisations, même pas en petites quantités.

Mise en danger de l'eau potable dès la fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT** : Sans objet.

· **vPvB** : Sans objet.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**



Ne pas jeter ce produit avec les ordures ménagères. Ne pas rejeter dans les canalisations.

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** Élimination conformément aux dispositions officielles.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.3 Classes de danger pour le transport**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement :**

· **Pollution marine :** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sans objet.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC**

Sans objet.

· « Règlement type » de l'ONU :

-

SECTION 15 : Réglementations autrichiennes et de l'UE

· **15.1 Réglementations/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Réglementations nationales :**

· **Classification selon VbF :** néant

· **Classe de pollution des eaux :** Classe de pollution des eaux 3 (classification propre) : très dangereux pour les eaux.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique :** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

AT

(Suite à la page 7)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 24/01/2023

Numéro de version 1

révisé le : 24/01/2023

**Nom commercial : NETTOYANT
POUR ÉMAIL**

(Suite de la page 6)

SECTION 16 : Autres informations

Les informations s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, elles ne représentent aucune garantie de propriété du produit et ne justifient aucune relation juridique contractuelle.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Service établissant la fiche technique : Département de protection de l'environnement**

· **Abréviations et acronymes :**

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VbF : Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Autriche (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)

VOC : Volatile Organic Compounds (États-Unis, UE)

Acute Tox. 4 : Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2 : Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1 : Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 3 : Hazardous to the aquatic environment – Chronic Hazard, Category 3

AT